

PROTOCOLE D'INTENTION

POUR UN CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE

ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT,

représenté par M. Jean CASTEX, Premier Ministre

ET

NANTES MÉTROPOLE

représentée par Mme Johanna ROLLAND, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale, qui a frappé notre pays, se prolonge en ce début de 2021, Nantes Métropole et l'État décident, sans attendre, de se mobiliser ensemble, sur la durée, pour favoriser la relance et conforter la transition écologique du territoire métropolitain.

A cette fin, ils conviennent:

- d'une part d'engager, au cours du premier semestre 2021, un dialogue avec les communes et avec l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire. Sur cette base, l'objectif partagé sera de s'accorder d'ici la fin du 2e trimestre 2021, sur un contrat qui formalisera un partenariat de long terme entre l'État et Nantes Métropole. Ce contrat métropolitain de relance et de transition écologique (CMRTE), outil de visibilité des politiques publiques, aura une durée de 6 ans (2020-2026).
- d'autre part, sans attendre la signature du CMRTE, de déployer immédiatement un programme de relance portant sur les années 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et

Protocole d'intention pour un contrat métropolitain de relance et de transition écologique

déclinant le Plan de relance engagé par le Gouvernement et d'autres financements mis en œuvre dans le contexte de relance. Cet engagement pour la relance, décrit en annexe du présent protocole d'intention, sera par la suite intégré au futur CMRTE. La mise en œuvre des projets ainsi identifiés pourra s'inscrire dans des conventions ad hoc par projet pour organiser les cofinancements dans l'attente de l'adoption globale du CMRTE à la fin du premier semestre 2021.

1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Nantes Métropole est la 6ème métropole de France, derrière Paris, Lyon, Marseille – Aix-en Provence, Lille et la troisième métropole industrielle. Elle regroupe 24 communes sur une superficie de 523 km². Plus de 656.000 habitants y résident, dont près de la moitié à Nantes, 6e ville de France. Elle compte parmi les plus dynamiques du pays et est particulièrement reconnue pour sa qualité de vie, sa vitalité économique et son effervescence culturelle.

Le rayonnement de la Métropole est le fruit d'une situation géographique privilégiée, proche de Paris et aux portes de l'Atlantique, sur les berges du plus grand fleuve de France, la Loire.

Dans l'héritage de Jules Verne, la métropole nantaise s'affirme comme un territoire audacieux et innovant, une terre de talents et d'émergence dans de nombreux domaines. Le titre de Capitale européenne de l'innovation en 2019 est venu souligner une vision et une pratique d'une gouvernance ouverte en dialogue permanent avec les citoyens, les associations et les experts.

Elle mène une politique de l'emploi solidaire et inclusive, volontariste et partenariale dans sa méthode, portée par le dynamisme économique du territoire. Ce développement économique est au service des habitants, pour soutenir l'accès à l'emploi de tous, avec de nombreux dispositifs territorialisés. Au cœur de cette stratégie du territoire, le développement de filières d'excellence - la santé, l'alimentation, le numérique, les industries culturelles et créatives, le maritime et l'industrie du futur - et de filières en devenir : l'hydrogène, les bio ressources marines.

Les projets et politiques publiques portés par Nantes et Nantes Métropole s'appuient sur un dialogue citoyen, qui permet aux habitants de participer pleinement au devenir de leur territoire et d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Trois grands débats ont ainsi été menés pendant le mandat précédent : sur la longévité, la Loire et la transition énergétique. Cette volonté de coopération est également tournée vers les territoires voisins, que ce soit au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ou Pôle Loire Bretagne, ou plus récemment par

le contrat de réciprocité signé avec le Pays de Retz. Cette illustration de l'Alliance des territoires marque la volonté d'apporter des réponses concrètes, à l'échelle des bassins de vie, à des problématiques partagées en matière de mobilité, d'alimentation et de développement économique et touristique.

Ville aux 100 jardins, Capitale verte de l'Europe en 2013, Nantes réinvente la ville « dans un jardin » en mettant la nature au cœur de tous les projets urbains.

Pleinement engagée sur la question du réchauffement climatique, Nantes Métropole agit concrètement pour le climat avec une feuille de route planifiée, portant des objectifs et actions chiffrés sur le court, moyen et long terme. En termes de mobilité notamment, la complémentarité entre les modes de déplacements comme les transports en commun, les modes doux et les usages collectifs de la voiture sera particulièrement recherchée. Le mandat 2020-2026 sera marqué par de forts investissements pour le développement des transports en commun et du vélo, pour les 24 communes de la métropole.

La Métropole se distingue aussi par sa mobilisation pour l'égalité sociale : porter une attention aux plus fragiles, nombreux dans la métropole, garantir l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre toute forme de discrimination, agir en faveur de l'inclusion de toutes et tous, notamment en faisant des enjeux de l'économie sociale et solidaire une priorité et en plaçant au cœur le défi de l'alimentation pour tous.

Malgré la dynamique positive de l'agglomération nantaise, les écarts existent entre habitants : 25 quartiers localisés sur 7 communes et représentant 11 % de la population sont repérés comme montrant des signes de vulnérabilité et de décrochage par rapport à la dynamique globale du territoire.

Le nouveau cycle de la politique de la ville porte une ambition forte : mobiliser des compétences, les moyens, les talents de chacun (institutions, bailleurs, associations et habitants) au service de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires. La Métropole et ses partenaires agissent pour améliorer la mobilité physique, résidentielle et professionnelle des habitants grâce à l'éducation, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'objectif est bien de lever les freins (y compris numériques ou symboliques) à l'accès aux services et aux équipements, en écoutant les habitants et les acteurs locaux pour proposer des actions adaptées.

2 - OBJECTIF DU FUTUR CONTRAT MÉTROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2.1 Un contrat cadre

Ce contrat aura vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État et la Métropole.

Comme le contrat Etat-région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, il proposera un cadre permanent de référence pour les élus de la Métropole et des communes, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action Logement, caisses de protection sociale...), ainsi que pour la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

Il identifiera les projets et actions pertinentes, notamment en matière de :

• transition écologique : cette transition est au cœur des projets urbains et paysagers de la Métropole et incarnée dans la recherche de fonctionnalités repensées. Pour relever le défi climatique, préserver l'environnement et la qualité de vie du territoire, poursuivre son développement durablement et agir sur les inégalités sociales, la Métropole a ouvert en 2019 un Grand Débat, qui a conduit à identifier 33 actions. Parmi elles, faire de la Métropole un territoire « zéro passoire énergétique », rendre 100 % des toits utiles pour créer la première « canopée urbaine » à l'horizon 2030, viser 50 % d'énergies locales renouvelables en 2050, garantir l'accès à des îlots de fraîcheur de proximité pour chaque habitant... Ce Grand Débat a également contribué à enrichir les diagnostics permettant de structurer le projet alimentaire de territoire (PAT) pour développer une agriculture durable, locale et accessible à tous. 1er PAT à être labellisé par l'État en Pays de la Loire, il souligne la capacité du territoire à expérimenter de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques pour offrir à tous une alimentation de qualité, locale et durable, qui contribue à la santé des habitants. La transition écologique, c'est aussi agir sur les mobilités. La métropole déploie une stratégie en matière de mobilité durable (développement des lignes de tram, véhicules de transports collectifs grand gabarit, bornes électriques de recharges, voies cyclables...). La transition écologique, c'est enfin « l'Alliance des territoires », une coopération toujours renouvelée avec les EPCI voisins, notamment dans le champ du développement économique, des énergies, des mobilités et de l'alimentation. Le contrat de réciprocité avec le Pays de Retz prévoit à cet égard plusieurs actions concrètes autour de 4 priorités : les mobilités, l'alimentation, le développement économique et le tourisme. Les premières actions concerneront le réaménagement de zones d'activités, la création de voies dédiées au covoiturage sur les pénétrantes de la Métropole...En lien avec son Projet Alimentaire Territorial, Nantes Métropole soutiendra financièrement le projet d'abattoir mobile AALVIE.

- Cohésion sociale: la métropole concentre une part importante de la population départementale, l'essentiel du parc locatif social, 15 quartiers « politique de la ville », et donc une part plus importante des ménages les plus fragiles. 10 % des ménages de l'agglomération nantaise vit sous le seuil de pauvreté. Ce taux s'élève de 50 à 60 % dans les quartiers prioritaires. La précarité économique, souvent accompagnée d'autres formes de vulnérabilité, fait obstacle à la satisfaction des besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, se soigner, se divertir. Ces inégalités ont été particulièrement renforcées par la crise sanitaire, qui a mis en lumière des phénomènes de décrochage, notamment sur l'accès au numérique. L'objectif de la métropole en matière de cohésion sociale consiste en l'amélioration des conditions de vie des habitants dans leur quotidien, la reconnaissance du potentiel de chacun, et le maintien du lien de confiance avec les institutions, pour que chaque habitant se sente habitant à part entière, contributeur et bénéficiaire de la dynamique du territoire. Les quartiers populaires regorgent d'initiatives, de potentiels et de créativité. Ils sont animés par un réseau d'acteurs mobilisés que la métropole va continuer d'accompagner fortement. Le CMRTE visera en particulier ces publics et ces territoires plus exposés que d'autres aux risques du chômage ou de l'emploi précaire.
- Transition vers une économie soutenable, favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable des territoires. Nantes Métropole était la 2ème agglomération française en termes de croissance d'emplois dans les années précédant la pandémie au coronavirus. Elle était également la 8ème agglomération en termes d'emplois avec plus de 100 000 emplois créés en 20 ans. Ce dynamisme est un atout essentiel pour accueillir et donner une place auprès des 6 000 personnes qui s'installent chaque année dans la métropole nantaise, principalement des jeunes, pour leurs études ou en début de carrière, mais aussi des actifs de tous profils. L'ambition partagée sera donc de construire cette nouvelle économie de la transformation écologique de l'Economie Sociale et Solidaire et des filières d'avenir afin de revenir à un niveau d'emploi satisfaisant.

2.2 Des financements mutualisés

L'État et Nantes Métropole retraceront dans ce futur CMRTE des projets d'investissement portés par Nantes Métropole ainsi que, lorsque cela est pertinent, ceux au bénéfice des communes qui la composent, qui poursuivront l'ambition de servir les transitions écologiques, sociales, démographiques et numériques. Ces projets bénéficieront de manière privilégiée du soutien et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs.

Lorsque le CMRTE sera finalisé, il sera accompagné d'un protocole financier qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions qui y seront inscrites. L'État s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements pour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

L'État y ménagera, de manière adaptée, un accès à l'ensemble des programmes de financements disponibles dans une logique intégratrice : crédits des mesures du Plan de relance, crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, et la politique de la Ville, crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CMRTE a vocation à constituer la déclinaison métropolitaine, fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne et du plan de relance européen (React) en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse, etc. Il en ira de même pour les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant la Métropole (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

3. MÉTHODE DE TRAVAIL

3.1 Une phase de diagnostic et un projet de territoire

Les signataires du présent protocole s'accordent pour considérer que le futur CMRTE s'appuiera sur les conclusions d'un état des lieux social, écologique et financier du territoire, complet et partagé. Ce diagnostic, et plus globalement l'élaboration du projet de territoire comme socle du CMRTE associeront largement les communes membres de la métropole. Il comportera un volet social qui permettra en particulier d'appréhender les disparités territoriales et l'évolution des différentes formes de précarité.

La concertation, le dialogue citoyen font partie de l'ADN de Nantes Métropole : à ce titre, toutes les démarches structurantes d'élaboration des politiques publiques ont été co-construites avec les habitants. C'est le cas des documents cadre suivants, sur lesquels pourra s'appuyer le futur CMRTE : Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). A cela s'ajoutent les engagements pris par le conseil communautaire à l'issue des grands débats métropolitains : « Nantes, la Loire et nous », « Nantes transition énergétique », « la Longévité ». Le CMRTE s'appuiera aussi sur la Convention citoyenne engagée au lendemain de la crise sanitaire : « Covid-19 : vécus de crise et aspirations pour demain ». Cette convention regroupe 80 membres (citoyens de toutes la métropole et experts), avec un objectif : établir un diagnostic citoyen de la crise

Covid-19 au niveau local et faire des préconisations aux élu·e·s. La concertation pour le futur CMRTE capitalisera en priorité sur ces démarches, et complétera l'élaboration du diagnostic si besoin.

Le diagnostic de territoire mesurera également l'impact de la crise sanitaire sur les finances des communes et de la métropole pour identifier clairement les capacités d'autofinancement nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de territoire. L'État s'assurera de la mobilisation des dispositifs arrêtés en soutien des finances locales dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces diagnostics permettront de préciser les forces et faiblesses du territoire sur le plan écologique (biodiversité, mobilité, énergie et climat...) et de déboucher sur une vision et sur des orientations stratégiques, partagées avec l'État et les autres partenaires. Ce travail s'appuiera notamment sur les documents déjà conclus et actifs tels que le SCOT, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) adopté par la collectivité en 2015 et intégrateur des politiques publiques territoriales de la métropole.

3.2 Un pilotage et une gouvernance partagés

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CMRTE au nom de l'État.

Un comité de pilotage sera mis en place, sous sa co-présidence et celle de la Présidente de Nantes Métropole. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont invités à s'y associer au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CMRTE: conseil régional, conseil départemental, chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, opérateurs de l'Etat (agence de l'eau Loire-Bretagne, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA...). Seront aussi associés les communes de la métropole et les EPCI voisins de celle-ci pour les actions menées conjointement.

Ce COPIL se réunira à une fréquence au moins semestrielle. Il sera chargé de :

- suivre l'élaboration du projet de territoire et ses évolutions dans le temps de cette contractualisation ;
- identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance ;
- valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les autres projets figurent sous la forme de fiche-projets, amenées à évoluer en fiches-actions tout au long de la vie du contrat.

3.3 Évaluation

L'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE. Un bilan du CMRTE sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

3.4 Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Nantes, le 26 février 2021

Le Premier Ministre,

Jean CASTEX

La présidente,

Johanna ROLLAND